



DEMANDE DE PASSEPORT

Le nouveau passeport n'est délivré qu'à titre individuel quel que soit l'âge du demandeur (l'inscription des enfants n'est plus possible).

Pièces à produire : copie intégrale de l'acte de naissance ou de mariage en original, 2 photos originales normées récentes (format 3,5 x 4,5 cm, identiques, de face et tête nue, sur fond clair sauf fond blanc, neutre et uni, en couleur de préférence ou en noir et blanc), 1 justificatif de domicile en original (facture EDF, eau, téléphone etc...) au nom du demandeur, un document officiel avec photographie permettant au demandeur de justifier son identité (carte d'identité, permis de conduire...), un timbre à 88 € pour les adultes ou 44 € pour les mineurs de plus de quinze ans, 19 € pour les mineurs de moins de quinze ans.

Délai d'obtention : 1 mois environ.

Validité : 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les personnes mineures.

FUITE D'EAU

En cas d'urgence durant les heures de fermeture de la Mairie, vous pouvez appeler le service des Eaux du SIVOM au 03.21.52.99.10

MARS

Mercredi 11 :

Inauguration du nouveau site internet de la commune - Salle les Acacias à 18 h 30

Samedi 14 :

Repas dansant organisé par l'Association Jazz Attitude
Salle les Acacias

Samedi 21 et dimanche 22 :

Concerts de la Pastourelle
Salle les Acacias

Samedi 28 :

Carnaval des enfants organisé par l'A.P.E

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Il est rappelé que la présence du demandeur est indispensable lors du dépôt de la demande afin de pouvoir réaliser la prise d'empreinte.

Le délai d'obtention est d'environ deux mois.

Pièces à produire : livret de famille, extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, 2 photos, 1 justificatif de domicile récent en original (facture EDF, eau, téléphone etc...).

La loi des finances 2009 ne remet pas en cause la gratuité de la carte d'identité. Toutefois, son renouvellement plus de douze mois avant sa date d'expiration (même en cas de perte ou de vol) est soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 25 €. Il est exonéré de ce droit de timbre pour la modification de l'état civil, un changement d'adresse et une erreur imputable à l'administration.

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Tel : 03.21.57.20.77, Fax : 03.21.57.29.31 E-Mail : mairiedhinges@wanadoo.fr
Http://www.mairie-hinges.fr

Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Fermé au public le mardi et jeudi après-midi.

Le samedi matin de 9h00 à 11h30, permanence administrative.



TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RUE DE LA JANDRIE

Les travaux de voirie dans la rue de la Jandrie vont débuter le 02 mars.
 Attention, la circulation risque d'y être difficile par moment.
 Merci de votre compréhension.



14 ème Carnaval des enfants

Le samedi 28 mars, les enfants des écoles défilent déguisés dans les rues d'Hinges (passage rues du Petit Hinges, Froide, 8 mai, chardonnerets) pour leur quatorzième carnaval.
 Départ des enfants à 15 h 30 du parking des écoles.



Contrôle annuel des hydrants

Les pompiers de Béthune accompagnés d'un agent du SIVOM procéderont au contrôle annuel des bornes incendie les 2 et 3 avril prochains.

Ces essais peuvent malheureusement occasionner des phénomènes d'eau rousse sur le réseau à l'origine de désagréments.



Permanences de l'assistante sociale du Conseil Général

A notre grand regret, les permanences de l'assistante sociale auront désormais lieu à Locon à la maison des associations tous les 2èmes jeudis de chaque mois de 9 h à 11 h.

Pour toutes sollicitations de rendez-vous ou situations d'urgence, vous pouvez contacter la Maison Départementale de Solidarité de Béthune, 104 rue du Banquet Réformiste, au 03.21.01.62.62.

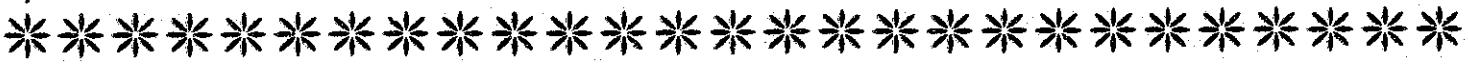


Comité des Fêtes

Une réunion du Comité des Fêtes s'est tenue le 13 février dernier pour préparer la ducasse du village le week-end des 18 et 19 juillet prochains. La prochaine réunion est fixée au vendredi 13 mars à 19 h en mairie.

Bienvenue à celles et ceux qui veulent nous rejoindre et apporter leur aide et leur savoir faire.

Jean-Claude DELPIERRE, Président, et les membres du bureau.



Quand ché l'heure, ché l'heure !

Le parcours du court métrage « Quand ché l'heure, ché l'heure ! » touche à sa fin avec une liste de sélections dans cinq pays européens. Je suis satisfait du résultat et remercie une dernière fois les Hingeois et Hingeoises qui ont permis à ce film de se faire, et aux membres de ma famille qui ont failli devenir fous/folles durant ces longues heures de travail. Je remercie plus particulièrement Yvonne Brasme pour son appui, tout en ayant une pensée émue pour Auguste, qui me disait avant et pendant le tournage « un jour à la fois ». En ce qui me concerne, je continue avec d'autres projets de films.

Merci à tous, je vous souhaite ainsi que toute mon équipe une bonne et heureuse année 2009.

Frédéric Ménier

Centre Communal d'actions Sociales Cours de secourisme

Le 12 février 2009 s'est déroulée en mairie une réunion d'information avec la participation des pompiers concernant les cours de secourisme.

Trois sessions de 12 personnes sont organisés. La première a eu lieu les 23 et 24 février derniers de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h. Les deux autres sessions auront lieu le samedi matin de 8 h à 12 h : les 7, 14 et 21 mars pour la 2ème session et les 28 mars, 4 et 11 avril pour la 3ème session.

Afin d'éviter les déplacements sur l'extérieur, les cours se déroule sur la commune dans une salle derrière la mairie, le formateur ayant accepté de se déplacer.

Le coût de la formation étant de 55 € par personne, une participation de 20 € est demandée à chaque participant, la différence étant prise en charge par le CCAS.

Nous espérons que cette action sociale sera appréciée. Si toutefois vous avez oublié de vous inscrire, ou, si après plus longue réflexion, vous souhaitez participer à ces cours, une session supplémentaire pourrait être envisagée selon les demandes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nicole BEHARELLE, Vice-Présidente du CCAS et les membres